



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

FASILD

Question écrite n° 17327

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la lutte contre la précarité et l'exclusion sur les orientations budgétaires en matière d'insertion sociale. En effet, le FASILD (Fonds d'action et de soutien à l'intégration et la lutte contre les discriminations), qui oeuvre pour l'insertion sociale, professionnelle, économique et culturelle des personnes en difficultés, est aujourd'hui menacé par l'annonce du gel de 50 % de son budget. Alors que le Gouvernement a réaffirmé ses priorités en matière d'intégration et de lutte contre les discriminations, cette mesure de restriction budgétaire apparaît comme un signal inquiétant quant à l'avenir politique de l'intégration, la pérennisation des structures et des postes salariés des opérateurs locaux. Cette mesure constitue une menace pour cet outil prépondérant et pertinent sur le territoire. Aussi, lui demande-t-il de bien vouloir lui indiquer dans quelle mesure le Gouvernement entend soutenir l'action de ces structures qui constituent un préalable au maintien de la cohésion sociale.

Texte de la réponse

La subvention de l'Etat au FASILD est en 2003 de 170 millions d'euros. Pour le premier semestre, le ministère des affaires sociales a engagé 96 millions d'euros auxquels s'ajoute une dotation complémentaire de 30 millions d'euros pour tenir compte des priorités du comité interministériel à l'intégration qui s'est tenu, pour la première fois depuis 1990, au début du mois d'avril. Ce comité s'inscrit dans la continuité de la démarche annoncée par le Premier ministre lors de l'installation, en octobre dernier, du Haut Comité à l'intégration. Près de trente ministres du Gouvernement se sont mobilisés pour bâtir un programme d'actions, en concertation avec les responsables associatifs et les acteurs de terrain, qui sera engagé dans les semaines et les mois à venir, puis évalué à l'occasion du prochain comité, en 2004. Ce programme contient 55 mesures qui s'articulent autour de trois axes : l'accueil et l'intégration des primo-arrivants, la promotion sociale et professionnelle et la lutte contre les discriminations. La mise en place d'un contrat d'accueil et d'intégration sera généralisé en 2004, qui a pour but d'instaurer entre la France et les personnes désireuses de s'y installer durablement « une relation de confiance et d'obligations réciproques ». Dans cet esprit, ce contrat proposera à chaque nouvel arrivant une formation à la langue française, modulable selon les besoins de chacun. Parallèlement à cette formation linguistique, une formation civique sera également proposée. Elle sera centrée sur les valeurs de la République et les droits et les devoirs de ses citoyens. Ce dispositif doit, à terme, dessiner les contours d'un véritable « service public d'accueil des nouveaux migrants ». La politique d'intégration présentée lors du comité interministériel comporte également un volet destiné à favoriser la promotion sociale et professionnelle pour renforcer la mission intégratrice de l'école. Ces mesures proposent notamment un meilleur suivi des élèves, ainsi que la création de conseils d'orientation. Des actions de partenariat entre les établissements des quartiers défavorisés et des grandes écoles sont également prévues. En matière professionnelle, le plan du Gouvernement s'attache à dynamiser l'accès à l'emploi en encourageant la formation professionnelle continue, l'aide à la préparation aux concours des fonctions publiques et le parrainage vers l'emploi qui prendra la forme d'un soutien d'orientation personnalisé. Enfin des actions spécifiques en faveur de l'intégration des femmes issues de l'immigration seront favorisées. Comme l'a rappelé le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité, à l'Assemblée

nationale le 8 avril dernier, la continuité des financements aux actions menées par les associations, soutenues par le FASILD, sera assurée en 2003. Le Gouvernement souhaite marquer un tournant en matière de politique publique d'intégration dans la République. Parce que des hommes et des femmes se sentent ignorés de la République, détachés d'un projet commun il est impératif de renouer avec une ambition : assurer les conditions d'une promotion sociale et professionnelle, afin de réparer l'ascenseur social républicain.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17327

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : précarité et exclusion

Ministère attributaire : précarité et exclusion

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 avril 2003, page 3291

Réponse publiée le : 16 juin 2003, page 4859